
DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Vendredi 17 mai 2024

DATE DE PUBLICATION : Vendredi 31 mai 2024

Le vingt-sept mai deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, LEMBERTON Nadine,
Mrs LARGILLIERE Francis, VERRIELE Pascal, AURICH-DANNA Serge, ODE Sylvère, MIGATA
Bernard, ROUQUETTE Jean-Michel, MASNADA Bernard,

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme BUC Isabel pouvoir à Mme MEGNIEN Marie-France,
Mr CROSNIER Philippe pourvoir à Mr MIGATA Bernard,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme ASSELIN Valérie,

ETAIENT ABSENTS :

Mmes LAQLACH Widiane, URION-NOËL Hélène,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie.

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, demande de modifier l'ordre du jour du conseil et d'y ajouter comme suit :

- Travaux logement Mairie,
- Revente du terrain communal F80,

Le Conseil Municipal :

APPROBATION du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 15 avril 2024 :

Le Conseil Municipal passe au vote:

POUR : 11

ABSTENTION : 00

CONTRE : 01

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES BRIE-COMTE-ROBERT, LE PIN, SAACY-SUR-MARNE, CHARNY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

Vu la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

Vu la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

Vu la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77 :

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale « et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

Vu l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023,

Vu la délibération du 12 février 2019 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Après en avoir délibéré,

POUR 12

ABSTENTION 00

CONTRE 00

DESIGNE M. LARGILLERE Francis, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

PREPARATION DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024 :

PERMANENCE :

De 08 h 00 à 10 h 00 : Mme ASSELIN Valérie, Mr VERRIELE Pascal, Mr MASNADA Bernard,

De 10 h 00 à 12 h 00 : Mme MEGNIEN Marie-France, Mme CHALAS Sandrine, Mr MIGATA Bernard,

De 12 h 00 à 14 h 00 : Mr MASNADA Bernard, Mr LARGILLIERE Francis, Mr TESSIER Christophe,

De 14 h 00 à 16 h 00 : Mme GROC Isabelle, Mr AURICH-DANNA Serge, Mr ODE Sylvère,

De 16 h 00 à 18 h 00 : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie, Mme LEMBERTON Nadine, Mr ROUQUETTE J-M,

BUREAU DE VOTE

Président : Mr LARGILLIERE Francis

Président suppléant : Mr MASNADA Bernard

Secrétaire : Mme MEGNIEN Marie José

Assesseurs Titulaires : Mr VERRIELE Pascal, Mr MIGATA Bernard,

Scrutateurs : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie, Mme LEMBERTON Nadine, Mr ROUQUETTE Jean-Michel,

DECISION MODIFICATIVE : COMPTABILITE :

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

Budget Commune

Compte 7751 Produits des cessions d'immobilisations : - 500 euros

Compte 023 Virement section d'investissement : - 500 euros

Compte 021 Virement de la section d'exploitation : - 500 euros

Compte 024 Produits des cessions d'immobilisations : + 500 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés passe au vote :

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

POUR : 13

TRAVAUX LOGEMENT MAIRIE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à remplir toutes les formalités pour reloger les locataires pendant l'exécution des travaux.

REVENTE DU TERRAIN COMMUNAL F80 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une dérogation en vue de cession à titre onéreux auprès de la SAFER sera demandée pour le terrain cadastré F80.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :

- Monsieur MIGATA Bernard informe le conseil municipal :
 - Sur la future installation de la fibre optique au secrétariat de la Maire,
 - Sur un mail reçu par un administré de Dormelles concernant l'état de la route du Bois Huard. Monsieur le Maire précise qu'un programme voirie a été mis en place :
 - 2023 : Route d'Ouzille, Sécurité routière Hameau de Challeau,
 - 2024 : Route de la Ronce et Rue des Moulins,
 - 2025 : Rue de la Fontaine Cardée (après changement des canalisations d'eaux potables par le SIDEP de la Vallée de l'Orvanne 2024).
- Monsieur ODE Sylvère informe le conseil municipal sur la demande d'une création d'arrêt pour le TAD (transport à la demande) au hameau de la Vallée. Monsieur le Maire précise que la commune de Dormelles ne gère pas ce transport, voir avec CCMSL.
- Monsieur VERRIELE Pascal souhaiterait que les agents techniques évitent de prendre des congés pendant les périodes de mai et juin, vu la problématique de la tonte. Madame LEMBERTON Nadine souhaiterait aussi que pendant cette période ils ne soient pas inscrits à des formations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 29.

